



L'Ordre, une structure toute puissante ?

L'Ordre des Architectes est condamné le 15 octobre par la cour d'appel qui maintient l'amende de 1,5 millions d'euros imposée par l'Autorité de la concurrence en 2019 pour la diffusion de méthodes de calcul des honoraires à partir de barèmes de la MIQCP par certains CROA.

Nombreux sont les opposants à l'Ordre qui se félicitent de ce revers ordinal, et pourtant, comment se réjouir de la perte d'une telle somme qui équivaut à la cotisation de 2000 confrères ?

Comment ne pas entendre le désarroi des architectes devant la baisse constante des honoraires et devant des pratiques de dumping éhonté, comment ne pas s'offusquer des attendus du jugement lorsque la maladresse ordinale et la confusion des rôles coutent très cher à la profession.

Les **maladresses ordinales** montrent que l'institution, y compris en régions, se comporte comme une structure toute puissante, au-dessus des lois mais également au-dessus des syndicats qui ont justement le rôle de défendre les intérêts des architectes.

Si l'Ordre des Architectes, par sa mission de service public, est l'interlocuteur institutionnel de la profession, ce sont les Syndicats qui portent la représentation de l'intérêt collectif de la profession. Par définition légale, les syndicats ont pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, des personnes mentionnées dans leurs statuts. Il est temps de clarifier les rôles, de partager les missions, de travailler ensemble.

La solution ne peut être, comme a voulu le faire illégalement l'Ordre, d'instaurer une « police des prix », des rétorsions, des pressions. Nous devons nous poser une question essentielle : la qualité de nos contrats.

Maitrise des contrats

Il faut que les architectes maîtrisent leurs contrats avec professionnalisme. Le calcul au pourcentage des rémunérations, n'est-il pas archaïque et la cause même de l'appauvrissement de la profession ? Il faut que nous nous formions aux calculs d'honoraires sur la base de devis horaires. Il est plus rationnel de défendre une rémunération sur des bases objectives mais aussi plus facile de démontrer le « dumping » sur ces bases.

Le syndicat de l'architecture se propose de réactiver le guide des contrats de maîtrise d'œuvre ainsi que les formations nécessaires qui doivent l'accompagner. Au lieu d'imposer verticalement des règles illégales, développons collectivement des formes de calcul et d'explications rationnelles de nos honoraires pour avoir plus de puissance de justification face à nos maîtres d'ouvrage... Rééditons le guide des contrats écrits en commun à l'initiative de la SFA en 2000.

Lionel Dunet Président

P. 2

L'assemblée générale, rapport du 10 octobre 2020
Bénédicte Meyniel

P. 8

Où en est le logement abordable ?
Michel Berthet

P. 11

Après la tempête Alex, une reconstruction de l'impossible
Béatrice Dollé

P.13

Le journal Le Monde m'interpelle
Danièle Maatouk

P.14

Génération HMONP et renouvellement de la profession d'architecte
Claude Vauclare

P.16

L'international, quoi de neuf ?
Patrick Colombier

Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
0143610291

www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Lionel Dunet

Rédactrice en chef :

Françoise Grohens,

Réalisation graphique :

Nicole Valentin nicoleva@free.fr

Imprimeur : Sintez

20 bis rue Louis Philippe 92200

Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

L'assemblée générale, rapport du 10 octobre 2020

2019, 2020, le confinement et la pandémie ont amené à faire une AG tout à fait particulière, décalée de trois mois, et surtout, moitié en présentiel et moitié en visioconférence. Le début de l'année 2020 fut celui d'une année étrange qui restera dans les annales pour avoir été si particulière (et elle l'est encore) et où, à travers, le confinement et les interrogations sur la qualité du logement, les architectes devraient trouver une place particulière, par les réponses que la profession peut donner aux problèmes qui ont été soulevés.

– Rappelons l'AG 2019 au Couvent des Récollets, avec l'après-midi l'intervention de jeunes agences qui ont présenté leur travail et leur vision de la profession. Ce fut fort intéressant. Puis, il y a eu les débats sur le paritarisme avec Jean-François CHENAIS, le Président de la CNPL Daniel Julien NOËL et maître Florian BORG. Pour clore l'AG, il y a eu un petit concert organisé par Philippe CAPELIER et son groupe vocal le quatuor Quadrifolia.

■ Les événements organisés par le Syndicat

Un événement à Blois Octobre 2019

Sujet : la rénovation énergétique et écologique en architecture, à l'initiative de Ghina HACHEM-EL-RAWAS architecte Syndicat de l'architecture et Anne Marie LLANTA, directrice du CAUE 41. Une matinée consacrée à la présentation de 4 expériences passionnantes et très différentes :

La rénovation de 200 logements collectifs à Reims avec l'architecte concepteur Christian Labbé et l'architecte de la rénovation Philippe Zulaica. Un magnifique moment consacré et aux questions techniques complexes, et au respect de la propriété intellectuelle du projet.

Bernard Blanc, maître d'ouvrage d'Aquanis a ensuite présenté la rénovation des résidences Gounod, Haendel et Ingres à Bordeaux. Les architectes Lacaton et Vassal, ont livré en 2016, 530 logements habités conformes RT2005 BBC effinergie Neuf, sans augmentation de loyer. Ou comment remporter le prix Mies Van der Rohe et conserver la confiance absolue de son maître d'ouvrage ?

Changement d'échelle avec Dany Chiappero, et entrer dans le parc naturel régional de la Brenne et son projet patrimoine basse consommation pour un bâti ancien, diffus et rural. Le parc s'est doté d'un très beau catalogue de solutions techniques mises à disposi-

tion des artisans pour l'économie du territoire, et des énergies, et l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

Enfin, l'architecte Alexandra Georgeoliani et Michel Boisson représentant l'association « des fourmis dans le compteur » nous ont entraîné dans une rénovation au cas par cas de maisons du type chalandonnette avec une équipe de maîtrise d'œuvre au service des habitants. La rénovation thermique allée à une démarche participative et très identitaire. Monsieur Charles Fournier Vice Président de la région Centre-Val de Loire a permis de replacer la question énergétique dans le cadre politique régional avec dynamisme.

La journée fut ensuite offerte à la conférence de Philippe Madec avec le manifeste de la frugalité heureuse et créative où l'architecte porte loin la responsabilité de l'environnement et de ses habitants.

Un webinaire en ligne

Mai 2019

Sujet : le paritarisme

Au Printemps, à la demande du Syndicat de l'Architecture, Jean-François CHENAIS son délégué aux affaires sociales a donné une brillante conférence de trois chapitres suivie par nos adhérents à distance.

- Le paritarisme avec les grandes lignes historiques
- Le dialogue social, définition et organisation dans la branche
- La négociation, passer du double monologue au dialogue





Notre assemblée générale annuelle Juin 2020

Cette Assemblée Générale devait être l'occasion d'une nouvelle manifestation autour du logement. Le Syndicat souhaite mettre en place des événements mensuels qui seront des relais pour arriver jusqu'à cette grande conférence repoussée en fin de printemps.

■ Nous vous donnons rendez-vous en Juin prochain pour cette manifestation que nous espérons enfin conviviale ! (Photos de la grande motte)

■ Les actions du Syndicat vers le monde politique et les Ministères

Lionel DUNET et Béatrice DOLLÉ sont allés à l'Assemblée Nationale, pour, à la demande de certains députés, faire le point sur l'application de la loi LCAP. Une situation un peu bizarre puisque, quelques mois auparavant, la loi ELAN adoptée mettait à mal les avancées contenues dans la loi LCAP.

La rencontre fut intéressante. Les promoteurs-constructeurs présents, qui avaient beaucoup protesté sur l'obligation d'avoir des architectes lors de la construction de plans d'urbanisme et de plans de lotissements, étaient satisfaits de l'arrivée de ces nouveaux interlocuteurs dans les débats. Les architectes à l'occasion de cette réunion, ont bien défendu leur travail et montré leur utilité.



Il y a eu également un petit débat sur le permis d'innover qui n'évolue pas.

Un repas avec le Ministre Franck RIESTER et une quarantaine de personnes dont de nombreux architectes. Ce Ministre a paru être vraiment intéressé par l'architecture, mais depuis, il ne fait plus partie du Ministère.

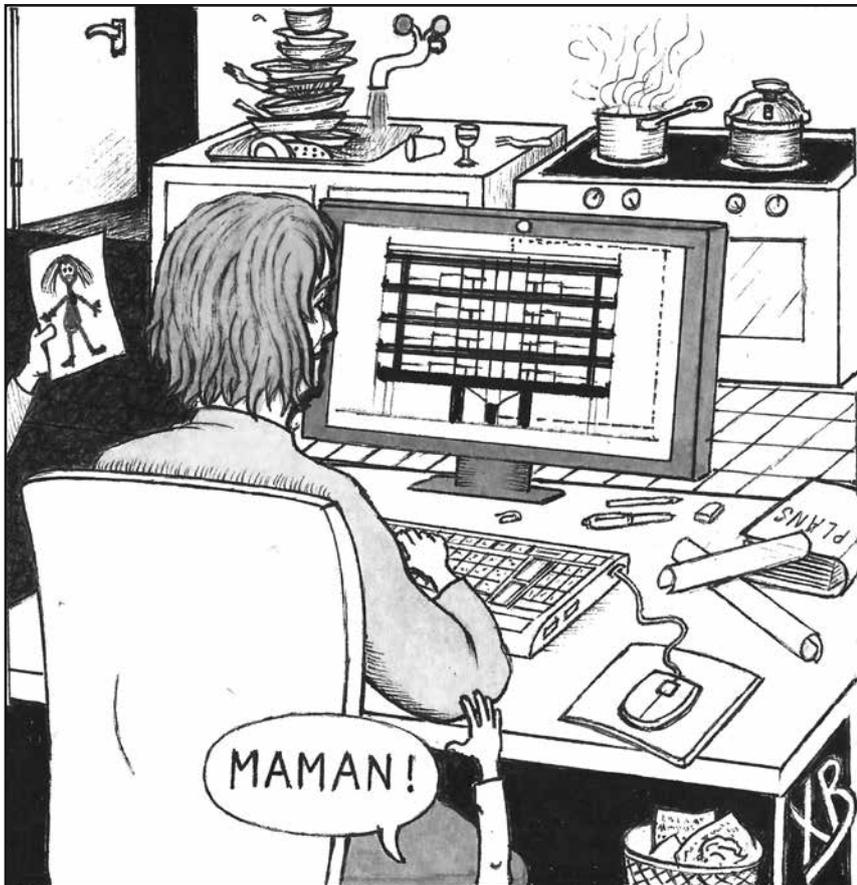
Invitation au lancement des journées nationales de l'architecture et à la remise des prix du livre de l'académie d'architecture avec le discours du ministre Franck RIESTER sur sa politique générale en faveur de l'architecture.

Participation au séminaire de lancement de la labellisation « Architecture remarquable » qui prend le relais et affine les données de la labellisation « Patrimoine du xx^e siècle »

■ Les actions et les prises de position du Syndicat

Refonte des CCAG :

Le Syndicat représenté par Bénédicte MEYNIEL et Béatrice DOLLÉ participe depuis plus d'un an à d'importants groupes de travail sur le CCAG PI (Prestations Intellectuelles), et la création d'un CCAG Maîtrise d'œuvre. Cette consultation lancée par le ministère de l'économie et les finances et sa direction des affaires juridiques doit aboutir en fin d'année 2020 avec la



parution des nouveaux textes. Ce travail est complété par un autre groupe de travail avec le CNOA, le COMIP sur les marchés publics.

Réforme des retraites et gestion de la CIPAV

Le Syndicat a accompagné ses adhérents avec la publication de nombreux articles à propos de la réforme des retraites, du mécanisme complexe de calcul des pensions, et des craintes à avoir, mais sans oublier la baisse du nombre de professions libérales au profit d'architectes salariés non adhérents à cette caisse.

L'actualité de la CIPAV est aujourd'hui devenue très aigüe avec la dissolution de son conseil d'administration, une question que le Syndicat suit de près avec un investissement pour présenter de nouveaux candidats aux élections en cours.

Participation à la bibliothèque numérique du CNOA

Grâce à nos nombreux contributeurs, il a été très aisé de choisir dans notre bibliothèque les articles qui semblaient le plus en accord avec les thèmes proposés par le CNOA, et de figurer ainsi dans ce travail collectif.

Retrouvez bien d'autres sujets dans nos articles sur l'accès à la commande, le calcul des honoraires, les offres anormalement basses, l'évolution du métier et aussi bien entendu l'international.

■ Les services du Syndicat :

Une Foire aux questions sur le site du Syndicat : Au cours de l'année 2019, le Syndicat a réfléchi aux services qu'il pourrait rendre à ses adhérents, et a créé **une FAQ**. Jean-François CHENAIS et Sébastien GRISCELLI

répondent aux interrogations des adhérents en matière de droit social et parfois les orientent vers des sachants.



La permanence de conseil du Syndicat mise à disposition des jeunes depuis 2011 par Sophie SZPIRGLAS et sa société **METHODUS**.

METHODUS
+
Syndicat
DE L'ARCHITECTURE
=
**LA PERMANENCE
DE CONSEIL**

Le Syndicat participe toujours à **Échelle Un**. le dispositif de l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires Paris-Est à Marne la Vallée, **Échelle Un**, est au service des aspirants entrepreneurs et des architectes investis dans un projet entrepreneurial. Le Syndicat aimerait bien le développer en région.



Des jeunes architectes à rencontrer ? Comme toujours, chaque journal, chaque manifestation a été l'occasion de rencontrer ou de présenter de jeunes architectes, d'échanger sur leur pratique, de répondre à leurs questions ou parfois à leur désarroi, de les aider, ou d'admirer leur professionnalisme et leur dynamisme.

Le Syndicat en confinement. Le premier confinement a été un temps

très fort du Syndicat en direction des architectes et de leurs entreprises. La communication du Syndicat a été entièrement adaptée à cette période avec dynamisme et rapidité pour accompagner les entreprises et relayer la mise en œuvre des prescriptions sanitaires, sur les chantiers, et le télétravail. Des questions et des réponses débattues à la fois dans les commissions nationales du dialogue social, dans les groupes intersyndicaux autour des CROA, et transmis par le Syndicat via sa veille COVID. Mais le Syndicat a aussi rassemblé de formidables témoignages d'architectes qui ont éclairé notre Printemps difficile. **Bravo à tous !**

■ Le paritarisme

Nos délégués. Jean-François CHENAIS, le pilier des actions paritaires au sein de l'APGBA l'Association Paritaire de Gestion de la Branche Architecture, préside la CPNEFP (commission en charge de l'emploi et de la formation professionnelle) depuis de nombreuses années. Olivier ARENE, a lui assuré la Coprésidence de l'APGBA jusqu'à cet été. Il s'est attaché à remettre sur pied le fonctionnement défaillant de cette association complexe jusqu'à la reconnaissance de la qualité de son travail, et sa démission.

Un mot sur les CTP (Commissions Territoriales Paritaires) qui sont composées d'organisations syndicales de salariés et d'employeurs. Ce sont des lieux importants qui permettent aux membres du Syndicat de se rencontrer et de dialoguer à l'échelle régionale. Il faudrait que ces CTP puissent évoluer et être le noyau qui permettrait d'organiser des réunions syndicales et des débats autres que sur la négociation de la valeur du point.

Une bataille très particulière contre l'ADSPL qui est cette contribution supplémentaire demandée aux agences et qui est dirigée vers le financement d'une seule confédération, ce qui est inadmissible. Un recours a été engagé



contre cette contribution. Le Conseil d'État devait délibérer sur ce sujet.

Des sujets actuellement en veille : celui du pacte de responsabilité et celui de notre rattachement à l'OPCO

Intervention du délégué au Paritarisme Jean-François CHENAIS

Il existe plusieurs angles possibles pour faire un bilan du paritarisme en 2019, l'angle qui a semblé le plus pertinent, c'est que 2019 fut la première année où a été mise en œuvre la réforme du Code du Travail avec la prise des premiers arrêtés ministériels et des ordonnances. Comme la volonté du Gouvernement a été de reprendre en main le dialogue social, la loi EL KHOMRI et les ordonnances ont profondément bouleversé le paysage du dialogue social et du paritarisme.

En fait, on assiste à une reprise en main radicale de l'État avec un contrôle complet des sujets et contenus de discussion, et de la manière de rédiger les accords. Ça remet donc en place beaucoup de choses, dont la capacité donnée aux organisations d'avoir une initiative en matière de création de droit social, puisque normalement, le rôle des commissions paritaires, c'est de créer du droit conventionnel qui vient appuyer le droit social voulu par le législateur. Or là, le niveau est tel que le législateur est très peu intervenu puisque 80 % des modifications récentes du Code du Travail ont été procédées par ordonnances. Ça signifie que des fonctionnaires de la DGT ont mis en place des textes avec des politiques, qui donnent un catalogue de dispositions qui nivèlent complètement les originalités des branches et bien évidemment, nient les impératifs métiers. La base même du droit conventionnel, c'est bien d'adapter un droit social général à des particularismes métiers pour que les entreprises d'un secteur particulier puissent fonctionner et respecter les volontés du législateur.



Rendez-vous à La Grands Motte au printemps 2021

Tout ceci mis en place en 2019, une architecture à trois niveaux qui est du ressort de l'État a été volontairement définie.

Comme tous les accords doivent respecter les décisions de l'État (la DGT), la branche est donc sous la tutelle de la DGT pour négocier. En gros, le champ de la négociation collective, la forme, le calendrier, ce sont les prérogatives des branches, ensuite, quand il y a un vide au niveau des accords de branche, ce sont les accords d'entreprises qui interviennent, mais dans des conditions extrêmement compliquées à mettre en place. Les entreprises de la branche sont très peu concernées parce qu'il faudrait des structures de gestion et d'administration assez conséquentes. Ce qui signifie aujourd'hui, que l'État est à la fois maître des modalités de discussion et dans chaque domaine, que ce soit en matière de formation, d'égalité professionnelle femmes/hommes, d'organisation du travail, etc... Et que la branche doit impérativement se baser sur des textes.

De ce fait, les accords deviennent extrêmement bavards et truffés de références juridiques et de copier/coller du Code du Travail. Ce n'est pas franchement intéressant et ça signifie que les accords vont figer un état du Code du Travail ou devenir très rapidement obsolètes.

La branche se trouve dans une situation qui ne lui laisse plus la possibilité de négocier, mais de faire ce que veut l'état. Un problème fondamental au sujet duquel le Syndicat doit débattre et avoir une position offensive notamment au travers des commissions paritaires nationales et territoriales.

Un appel à la mobilisation ?

■ Les actions en région

Après la dernière rencontre de Blois à l'Automne, le Syndicat a dû annuler les manifestations de Montpellier La Grands Motte et sa présence au séminaire de Pesmes en Bourgogne à cause du Covid. Ce seront parties remises. Les actions en région animent souvent les discussions du Syndicat qui est d'origine nationale (contrairement à l'UNSFa qui est composée de différents syndicats régionaux). Il faut absolument que le Syndicat développe ses actions en région pour animer la vie syndicale qui est souvent plus efficace et naturelle. Certaines régions mènent quand même des actions, comme notamment Bordeaux avec Jacques PUISSANT et Dominique LESCANNE, Montpellier avec Philippe CAPELIER ou encore la Bretagne avec Laurence CROSLARD. Les CTP pourraient très bien être l'ossature pour organiser de futurs débats en région sur des sujets importants. Nous nous engageons à y travailler.

■ La communication

2019 a été la grande année qui a vu la communication du Syndicat se développer, notamment avec

Le Journal qui a pris son rythme de croisière avec ses quatre numéros par an, et dont la forme et le contenu sont de bon niveau. Merci à Françoise GROSHENS de diriger ce travail et merci à tous les rédacteurs qui y contribuent.



NEWSLETTER du Syndicat "l'Architecture"

La Newsletter a pris une place importante dans la communication, c'est un élément complémentaire du Journal qui touche plus de monde et qui est plus souple en termes d'édition et de réaction. Merci à Anaïs LEROY qui seconde Françoise à la Newsletter.

Les réseaux sociaux, l'autre volet récent de la communication géré par Hugo FRANCK. Ils permettent de toucher les adhérents de façon efficace et un nouveau public comme on a pu le constater avec les chroniques du Covid, et l'appel à témoignage.



Enfin, la chaîne YouTube du Syndicat sur laquelle on peut retrouver tous les

films tournés par Juliette CHENAIS sur et pour le Syndicat, notamment à l'occasion des évènements qu'il a organisés.



Les Grands Entretiens #1 en ligne sur la chaîne youtube du Syndicat de l'Architecture

■ Le Syndicat demain

Le **paritarisme** est vraiment le cœur de métier d'un syndicat représentatif. De nombreux sujets sont sur la table et comme l'a souligné Jean-François CHENAIS, il faut reprendre la main, même par rapport à l'État. De nombreux sujets sont importants à traiter, par exemple, un accord sur le télétravail qui semble être une évidence aujourd'hui, des débats sur les périodes d'essai, d'autres sur les indemnités de licenciement. Un gros sujet est celui de la reconstruction des systèmes de formation avec l'OPCO. Mais encore, l'alternance, l'apprentissage et pourquoi pas en HMONP et bien d'autres sujets encore...

En matière de paritarisme, globalement, la volonté du Syndicat est de pacifier le fonctionnement du dialogue social, et les rapports au sein de l'APGBA. Le paritarisme doit être un lieu pour construire des conditions optimum d'exercice, aussi bien pour les agences que pour leurs salariés.

La place des syndicats et de l'Ordre

Ce point qui était sous-tendu, est apparu plutôt en 2020, mais il y a toujours eu une tension entre le rôle des syndicats et celui de l'Ordre. L'Ordre est un organisme sous tutelle du Ministère, dont les moyens sont colossaux (env. 15 millions d'€). Nous avons reçu une note qu'il estime juridique, définissant sa place, et celle des syndicats. En gros, l'Ordre ferait tout et les syndicats ne seraient là que pour gérer le paritarisme.

Le Syndicat, en réponse fait actuellement faire une étude juridique sur les places respectives de l'Ordre et des syndicats. Il est primordial que les syndicats trouvent un dynamisme et une raison d'être, parallèlement à la vie ordinaire.

L'organisation interne du Syndicat

est la clef du travail bien accompli. Depuis notre séminaire de l'école spé-

ciale, ce sujet ne nous a pas quitté et avec l'élection du conseil d'administration de 2019, nous avons entrepris une lecture rigoureuse des tâches des uns et des autres permettant de modifier notre fonctionnement interne pour une meilleure efficacité.

La représentativité

2020 et 2021 vont être des années importantes pour la représentativité. L'État cherche à évaluer le poids relatif des organisations syndicales entre elles. Le Syndicat doit donc monter un important dossier pour démontrer son influence, et le nombre de ses adhérents qui d'ailleurs, a bien progressé en 2019.

Merci à tous nos adhérents et futurs adhérents, nous avons besoin de vous, vous avez besoin de nous !

Bénédicte Meynie



RETROUVEZ LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE sur

■ notre site www.syndicatdelarchitecture.com

■ notre chaîne youtube avec des conférences et débats filmés

SUIVEZ NOTRE ACTUALITE : en vous inscrivant à notre newsletter et sur Facebook / Instagram / LinkedIn

Où en est le logement abordable ?

Les besoins et la production

Extraits de l'étude « Faut-il construire plus de logements. 2019 » de Jean Bosvieux, ancien directeur de l'ANIL

« Depuis de nombreuses années, le marché immobilier est en crise et les mises en chantier sont insuffisantes. Pendant la campagne présidentielle, François Hollande s'est engagé sur la construction de 500 000 logements par an. ». Par ailleurs, une évaluation de la demande potentielle en logements à l'horizon 2030, publiée en 2012 par le commissariat général au développement durable (CGDD), chiffre à 300 000 à 350 000 le nombre de logements à construire par an.

Cette évaluation « technique » a été jugée insuffisante par les politiques, puisque l'objectif de construction était fixé bien au-delà. Avant François Hollande, Nicolas Sarkozy avait souhaité en 2007 que l'on parvienne en France « à un rythme de construction d'environ 500 000 logements neufs par an »

En 2007, dans un article de la revue Constructif, Michel Mouillart, professeur d'économie estimait qu'« En franchis-

sant le seuil des 400 000 mises en chantier, le niveau de la construction est redevenu suffisant dès 2005 », mais que compte tenu du retard à rattraper, qu'il évalue à 850 000 unités (sans préciser comment il aboutit à ce chiffre), « Il va donc falloir construire beaucoup pendant de nombreuses années, compte tenu des besoins attendus : il faudra mettre en chantier de l'ordre de 425 000 à 450 000 logements par an si on ambitionne de réduire le déficit, donc de résorber les situations de non-logement ou d'hébergement et de mettre en œuvre le Dalo en quinze ans ; et de l'ordre de 500 000 logements par an si on ramène le délai à sept ans, retrouvant ici l'objectif affiché récemment par le gouvernement ».

Marie-Noëlle Lienemann, ex-ministre déléguée au logement, précisait : « Construire là où les besoins sont patents, construire prioritairement du logement social, tant en locatif qu'en

accession à la propriété. Nous devons construire près de 500 000 logements par an, dont près de la moitié en logements sociaux au sens large. ».

L'actuel président de la République a, dans son programme électoral, affirmé la nécessité de créer « un choc d'offre », tout en prenant certaines distances avec l'objectif de 500 000 logements : « Notre objectif est de créer une offre de logements abordables, là où se situent les besoins, notamment en matière d'emploi, répondant à la diversité de la demande (sociale, intermédiaire ou privée) et offrant aux Français des logements compatibles avec leur pouvoir d'achat. Le principal moteur permettant de faire baisser les prix est la construction massive de nouveaux logements. Nous nous fixons depuis trop longtemps de grands objectifs (« 500 000 constructions par an ») sans nous donner les moyens de les atteindre.

Extraits d'une étude produite en janvier 2019 au Parlement Européen à Strasbourg dans le cadre d'un colloque traitant du « logement abordable.

« La période 2008/2018 a été marquée par un déclin massif des investissements dans le domaine du logement abordable, amenant l'Europe à une situation de précrise ; ceci à partir de la crise financière de 2008 et tout au long des années qui ont suivi. Il en est résulté une hausse marquée et continue tant des loyers que du coût des logements et maisons alors que les salaires augmentaient peu.

En effet, on relève que les investissements dans les « infrastructures sociales » ont décliné de 20 % entre 2009

et 2018. Il est estimé que le manque d'investissement s'est évalué à environ 57 milliards d'euros par an sur la période et qu'il faudrait un plan de 150 milliards d'euros sur 10 ans pour compenser ce sous investissement.

En conséquence, environ 82 millions d'Européens se trouvent aujourd'hui désolabilisés à cause d'un coût du logement devenu trop important ; cette surcharge, exprimée en pourcentage du revenu brut, montre des taux d'effort allant de 25 à 40 % alors que le taux

d'effort normal en matière de logement locatif est considéré aux environs de 25 %. Ce phénomène touche aussi bien les classes moyennes que les classes populaires. Les jeunes et nouveaux arrivants dans les grandes agglomérations sont tout particulièrement concernés. Un rapport de la Banque mondiale considère que la question du logement est au cœur de fractures économiques de plus en plus grandes dans l'Union Européenne et constitue une cause notable de l'érosion de sa cohésion économique sociale et territoriale.

La production de logements en France :

Nombre de logements neufs commencés, de toutes natures (source SDES Citadel)

2005	464 900
2006	493 800
2007	488 900
2008	398 400
2008	398 400
2009	345 700
2010	413 200
2011	430 200
2012	382 300
2013	357 600
2014	336 500
2015	342 900
2016	377 200
2017	428 600
2018	412 500
2019	409 400

L'objectif de production de 500 000 logements neufs par an n'a jamais été tenu sauf peut être en 2006.

Quand à la moitié de production en logements sociaux au sens large évoquée par Marie Noëlle Lienemann, elle est restée un vœux pieux alors qu'une étude de 2013 montrait que 55 % des ménages n'habitant pas en logement social **étaient éligibles à un** logement social de type PLUS (loyer de niveau intermédiaire du barème locatif social ; PLI PLU PLAI).

Les logements sociaux :

Depuis les années 2 000, la France a mis en service de l'ordre de 85 000 logements sociaux les bonnes années, plutôt moins de 80 000 les autres années, ce qui pourrait paraître sommes toutes honorable s'il n'y avait ce fameux « retard » de l'ordre de 850 000 logements sociaux **évoqué par Michel Mouillot** dès 2005 ; **le tout** amplifié par la crise de 2008 (cf étude européenne) ; **le tout souligné également**

par les rapports de la Fondation Abbé Pierre dont celui sur la situation du mal logement en 2019.

« Pour 2019, le rapport fait état de 3,953 millions de mal-logés : 902.000 personnes privées de logement personnel (dont 143.000 sans domicile et 643.000 en hébergement « contraint » chez des tiers) et 2,819 millions « vivant dans des conditions de logement très difficiles » (dont 934.000 dans une situation de surpeuplement accentué).

On pourra noter également le dénombrement du nombre de demandeurs de logements sociaux pour la seule Ile de France : De l'ordre 720 000 demandeurs de logements sociaux en 2019, de l'ordre de 400 000 en 2010 (± 2 millions de demandeurs pour la France).

En conclusion, une production non négligeable mais impropre à résorber un manque chronique ; une production insuffisamment orientée vers le logements abordable.

Les clés pour construire plus

Ne pas attaquer inconsidérément les outils existant :

L'idée émise au début du mandat Macron de baisser sans compensation les loyers des hlm pour atténuer les effets de la baisse de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) a constitué une attaque en règle contre l'outil « HLM ».

Toute personne normalement constituée ayant un peu trainé dans le monde HLM sait que parmi les organismes, il y a ceux qui ont des parcs pas trop dégradés, qui parviennent à maintenir des groupes immobiliers socialement difficiles, qui sont gérés honorablement et donc, en particulier avec la baisse des taux, se maintiennent à flot. Et puis il y a les organismes, les plus nombreux, qui ont juste « la tête hors de l'eau » et qui ne se maintiennent que par des efforts continus... ou qui s'écroulent et

sont repris par des confrères, ce qui arrive régulièrement.

Vouloir uniformément baisser les loyers des organismes sociaux revient à traiter indistinctement ces deux catégories d'organismes et donc à enfoncer d'avantage les plus faibles ; et en prime, obliger tous les organismes à raboter... le cas échéant sur les coûts d'entretien des immeubles, ce qui est certainement la dernière des choses à faire.

Mais il y a là une arrière-pensée qui nous susurre que certains organismes sociaux seraient « riches » et qu'il n'y aurait pas de scrupules à les taxer au portefeuille.

Oui, mais comme « en même temps », il est nécessaire de produire encore et encore des logements à bon marché ; il vaudrait bien mieux, au lieu de taxer les

organismes et se mettre tout un milieu à dos, se servir de ces outils qui n'ont pas démerité et inciter, y compris ardemment, ceux qui ont une forte assise financière à investir dans la construction de nouveaux logements sociaux.

Il se peut aussi que certains doivent se structurer. Quand on construit une fois l'an, ou tous les deux ans, on n'a peut-être pas en interne les qualifications suffisantes pour faire construire. Mais par ailleurs, un constructeur social ne fera pas construire comme un promoteur privé ; parce qu'il assure ensuite la gestion immobilière et qu'il pense donc nécessairement à la durée.

Et en outre, ce gouvernement n'a pas perçu que la construction sociale est un outil puissant d'action économique, en cas de nécessité de politiques contractuelles.

Replacer les architectes en tant qu'institution dans la filière de décisions conduisant à l'acte de bâtir

Votre serviteur ayant été amené récemment à faire instruire un permis de construire en Espagne a eu la surprise de découvrir qu'avant même que soit déposée la demande de permis, un dossier de niveau APD devait être produit devant le « Colegio de Arquitectos ». En parallèle et depuis des années, il a assisté aux diminutions de personnels et pertes de compétence dans les ex-DDE, liées aux retraits de l'État.

Dans les municipalités françaises de grande taille, dans les secteurs d'aménagement, il est à priori possible d'avoir des services d'urbanisme et d'architecture ainsi que des instruments opérationnels suffisamment structurés et qualifiés pour assurer à tous niveaux une compétence affirmée, tout particulièrement nécessaire dans une période où il sera question de réorganiser mais aussi de faire muter, de créer la ville basse consommation, la ville durable ; En même temps... considérant au fil des années les multiples, renouvelées et navrantes des bévues urbanistiques et architecturales des « périphéries », mais pas que... est revenue la constatation suivante : Lorsqu'avec l'équipe « De Portzamparc », nous avons mené les multiples concertations nécessaires à la réhabilitation du quartier Nationale (75013, 600 logements réhabilités plus constructions neuves), nous avons constaté qu'environ un locataire sur 15 ou 20 voyait aussi bien l'espace futur que l'architecte en face de lui.

Il doit y avoir une capacité à la vision dans l'espace dont sont dotés certains et pas d'autres (tout comme Mozart et les autres avaient un cerveau fait pour la musique). Alors, disons le tout net, il n'y a pas de raisons qu'il y ait plus d'un fonctionnaire ou plus d'un représentant de collectivité locale ou plus... d'un maître d'ouvrage ?... sur 15 ou sur 20 qui ait cette vision. Alors, dans un monde idéal, l'architecture serait d'abord « dépiatée » par ceux qui la

comprennent et ensuite, viendraient les décisions institutionnelles.

Et donc, il serait urgent de disposer en France, au niveau de collectivité adéquat, d'un Collège des Architectes, organisme doté d'architectes ayant déjà une carrière derrière eux, en mission, renouvelés tous les 3 ou 5 ans..., lequel Collège serait amené à donner un avis officiel **et dans certains cas nécessairement positif**, sur chaque PC en instruction. Cela serait de nature à augmenter considérablement le niveau d'architecture. A condition bien sûr que la décision de cette instance ait un poids réel dans le processus d'instruction des PC.

Cela permettrait peut être de commencer à travailler autrement et notamment, de faire la critique de ce qu'on produit sur le territoire et en particulier dans les périphéries et les territoires ruraux les morphotypes d'architecture régionale qui ont guidé pendant 50 ans la production des petits collectifs, des habitats pavillonnaires individuels et groupés (le pavillon « Ile de France » ; le pavillon « Provence »...). Prétendant se référer, de manière hypocrite aux canons régissant les maisons du passé (hypocrite parcequ'il n'est plus possible d'utiliser de manière massive les matériaux du terroir et les anciens procédés constructifs pour des raisons de coûts), réglementés aussi bien par des édiles dépassés que par des fonctionnaires trop zélés, ils ont conduit :

- à stériliser quasiment toute production architecturale originale,
- à inscrire sur le territoire la ségrégation et l'anonymation des couches populaires,
- à stériliser les capacités potentielles des artisans de la construction.

Aux États Unis, un pavillon à 150 000 dollars est réalisé par des pme qui ont acquis au fil du temps l'aptitude à personnaliser et à rendre « aimables » les constructions pavillonnaires (pas les

mobile homes, mais le mobile home est un habitat individuel à 50 000 dollars, ce qui n'existe pas en France). En France, ces réglementations ont été tellement destructrices que les pavillonnaires artisanaux ou un peu plus importants ne savent plus faire autre chose que ces pauvres décalcomanies et déclarent même, en parlant de ces réalisations, « faire du traditionnel ». La déclinaison la plus édulcorée et appauvrie de l'habitat populaire est devenue « du traditionnel ».

On aurait pu se dire que l'avènement de la construction durable serait l'occasion de faire éclater ces morphotypes. Eh bien non, on voit souvent faire de la structure bois et à la fin, on enveloppe ça vite fait bien fait dans de la morphologie « pavillon Ile de France », ou autre.

Tout ceci pour dire que les représentants de la profession devraient se battre pour faire rétablir des compétences d'architecture non seulement pour ce qui concerne le collectif mais aussi en matière de construction de maisons individuelles. Soit faire redescendre les compétences mais cela n'est pas possible lorsque que l'insuffisance de taille des communes ne leur permet pas d'avoir les compétences nécessaires, soit faire remonter l'instruction des permis de construire jusqu'à un niveau qui est à réinventer, possédant de la compétence et du jugement en matière d'architecture.

Derrière cette problématique qui est loin de passionner tous les architectes se trouve la question du « Pour qui l'architecture ? ». Ou encore : un pays peut-il se satisfaire de la multiplication des productions « acculturées » ou dit autrement cette situation ne dit-elle pas que la place assignée au plus grand nombre par les seules lois du marché n'inclus ni la culture ni la créativité.

Michel Berthet

Après la tempête Alex, une reconstruction de l'impossible

Les divers territoires des Alpes Maritimes dévastés par la tempête Alex du 2 octobre 2020 ont en commun d'être des territoires de montagne, structurés en vallées plus ou moins encaissées, plus ou moins difficiles d'accès et plus ou moins habitées, dans lesquelles se sont déversées en quelques heures et avec une violence inouïe, des quantités d'eau exceptionnelles venant des bassins versants et emportant nombre d'ouvrages sur leur passage avant de saturer les rivières et d'inonder abondamment tous les fonds de vallées jusqu'à la mer.

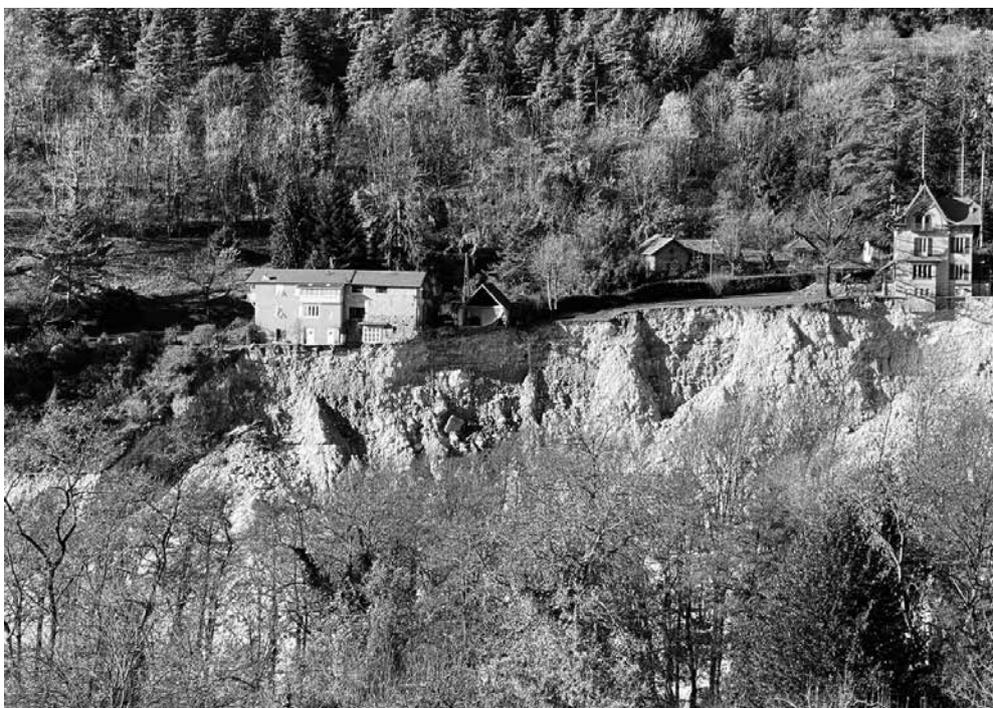
■ **Ce phénomène inédit**, on parle d'un épisode méditerranéen plus que millénaire, serait une conséquence de l'évaporation des eaux anormalement chaudes de la mer Méditerranée dont les nuages seraient venus se fracasser sur les sommets du haut pays Maralpin et se déverser pendant une douzaine d'heures aux mêmes endroits.

Ainsi c'est plus de 500 litres d'eau au m² (l'équivalent de 3 baignoires !) qui sont tombés en une demi-journée sur les bassins de la Vésubie et de la Roya à comparer aux 750 litres annuels enregistrés à Nice, provoquant dans les rivières des débits de 1000 m³/s/h !

C'est pourquoi on considère qu'il s'agit là moins d'inondation que de laves torrentielles et de mouvements de terrains.

■ **Les communes sinistrées de la Vallée de la Vésubie**, Roquebillière et Saint Martin de Vésubie principalement, font partie de la Métropole Nice Côte d'Azur – MNCA – et peuvent assurément tirer profit de cette appartenance et espérer bénéficier de la puissance de ses moyens pour surmonter cette crise. Ces communes sont prospères et renommées pour le tourisme vert qu'elles proposent aux Niçois, situées aux portes du Parc du Mercantour et à proximité de stations de ski intégrées. Elles se revendiquent comme la Suisse Française.

Les dégâts y sont surtout urbains, environ 80 maisons sont à reconstruire – mais sur quels terrains ? puisque beaucoup ont disparus – et 70 % des habitations démolies sont des résidences



secondaires. Sans compter les ponts, des routes, les réseaux d'eau potable et d'assainissement et d'électricité, etc.

■ **La cellule bâtiminaire** mise en place par l'État dès le lendemain de la catastrophe, composée entre autres d'architectes volontaires et des Architectes de l'Urgence, ont procédé à un premier diagnostic de gestion de crise sur près de 2100 bâtiments, classant chaque édifice en vert jaune rouge ou noir en fonction de son état.

Début décembre, 2 mois après la crise, on considère que la vallée de la Vésubie

est sortie de la phase d'urgence et que l'on peut commencer à penser reconstruction. Un chantier énorme portant sur les bâtiments, les infrastructures et des équipements publics certes, mais aussi sur les paysages, totalement transformés par la catastrophe puisque la rivière et ses berges naturelles sont passées de 30 mètres de large à 200 m de large et ce, sur plusieurs centaines de mètres de long.

■ **L'autre vallée très fortement sinistrée par la tempête Alex est la vallée de la Roya**, constituée de 5 communes rattachées à la

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dont Menton est la grande ville.

Son unique voie de desserte, la RD 6204, a été gravement détruite au point de rendre inaccessibles ces communes pour longtemps, puisqu'il faudra des années avant que la route ne soit remise en service.

À quoi s'ajoute la destruction de tout le système d'alimentation d'eau potable et d'assainissement de la vallée, et toutes les stations d'épuration. Les eaux usées se déversent désormais directement vers Menton et Vintimille, sans filtre ni traitement, avec pour effet la pollution des nappes phréatiques.

Deux mois après la catastrophe, la phase d'urgence de la crise est toujours active et en ce début décembre à la veille de l'hiver, l'approvisionnement en fuel de chauffage pour les populations reste une question cruciale non résolue.

Contrairement à la Vésubie, on est ici dans une vallée rurale et montagnarde, difficile d'accès puisqu'en temps normal mieux vaut passer par l'Italie pour s'y rendre depuis Nice. Sa population vieillissante décline et compte moins de 5000 habitants permanents.

Son principal atout est la spectaculaire beauté de ses paysages, preuve en est la toponymie de la Vallée des Merveilles, ainsi que son histoire et son patrimoine culturel particulièrement riche en monuments emblématiques, qui s'expliquent par le fait que cette vallée qui relie l'Italie à l'Italie et n'a été rattachée à la France qu'en 1947, il y a 73 ans, a toujours vécu à part, comme une sorte d'îlot autonome entre France et Italie.

■ **La ligne de chemin de fer du train des Merveilles** qui parcourt ce territoire du Nord au Sud, construite entre 1880 et 1928 pour relier Turin à la Côte d'Azur, est à elle seule un véritable monument historique.

Son tracé dans la vallée, fait 44 km de long en grande partie en tunnels, pour



une déclivité de 1000 mètres. Ses nombreuses spirales et fers à cheval souterrains, les viaducs et autres ouvrages d'arts extraordinaires qui la constituent, les gares démesurées qui la jalonnent, témoignent de la puissance du pays qui l'a édifiée, du triomphe du progrès technique de l'époque et aussi de l'extrême attention portée aux sites et aux territoires traversés.

En effet, si la route a été presque entièrement détruite, cette ligne de chemin de fer a quant à elle résisté aux violentes intempéries récentes, à quelques ouvrages près cependant, et reste aujourd'hui le dernier accès terrestre aux Communes de cette vallée. Pourquoi donc ne pas s'en s'inspirer alors que se pose la question de la reconstruction de 50 km de route dans les gorges encaissées de la Roya ?

Pourquoi ne pas penser cette route nouvelle comme un monument contemporain, un véritable ouvrage d'art, alors que la dépense est estimée à plus de 500 millions d'euros ? somme comparable à celle de la reconstruction de Notre Dame de Paris après l'incendie du 15 avril 2019, monument emblématique s'il en est.

Et plus fondamentalement, **quelles sont les priorités des pouvoirs publics** face aux enjeux politiques sociaux techniques et économiques que soulève cette catastrophe ?



■ **Reconstruire pourquoi ? reconstruire pour qui ? et reconstruire comment ?**

À ces questions essentielles, la réponse la plus immédiate et tangible que l'État apporte est notamment celle de l'assureur des biens publics qu'il est, puisqu'il est assureur des biens publics de toutes les collectivités publiques confondues. Les routes, les ponts, les réseaux, les stations d'épurations, les centrales électriques, etc...

Dès lors, à l'image de tout assureur, le principe de base qui préside est la reconstruction à l'identique, ou à défaut l'attribution d'une indemnisation financière à hauteur de la valeur de l'existant, systématiquement affectée d'un coefficient minorateur.

Vision on ne peut plus réductrice pour un nouvel avenir à construire !

Concrètement, les services déconcentrés de l'État procèdent sur la base de ratios à des estimations financières dits de 1^{er} niveau, qui sont ensuite vérifiées et révisées par une mission interministérielle qui fixe l'estimation de 2^e niveau, qui aboutira ensuite à un montant définitif très inférieur aux besoins (en moyenne de l'ordre du tiers). À charge des Collectivités d'apporter le complément... dans la mesure du possible.

D'autant que c'est aux Communes que revient la maîtrise d'ouvrage des travaux dans la mesure où elles sont responsables du bâti construit sur leur territoire.

Par la force des choses elles sont déjà à l'œuvre avec les travaux d'urgence en cours depuis 2 mois, réalisés souvent par des entreprises privées sur simples bons de commande.

Mais là aussi, l'État se retire et « en même temps » reste présent.

En l'occurrence il détermine et évalue les compétences et moyens des Collectivités en tant que maître d'ouvrage et apporte le cas échéant un accompagnement en matière d'ingénierie.

D'ores et déjà plusieurs d'entre elles, Département et Communauté d'Agglo notamment, essayent de recruter des ingénieurs et des personnels techniques, mais sans succès pour l'instant semble-t-il.

■ Comment expliquer un tel désintérêt ?

Osons y voir là les limites de l'approche technico-technique dominante pour ces problématiques de reconstruction, et proposons d'y substituer une véritable démarche architecturale, une démarche qui s'empare des problématiques spatiales et traite de la forme de l'espace qu'il soit urbain naturel ou les deux, de son sens et de son usage, une approche qui organise l'aménagement des espaces et en dessine les éléments constitutifs, une approche qui porte une vision innovante et créative, d'autant plus à l'heure où la plupart des Collectivités Territoriales affirment à juste titre viser la résilience pour leur territoire, conscientes de devoir désormais vivre avec le risque, et in fine aspirent à reconstruire autrement.

C'est le moment pour les architectes de se mobiliser et d'offrir leurs services. Il y a fort à faire !

Béatrice Dollé

RESENTIMENT

Le journal le Monde m'interpelle

Témoignage d'une ancienne étudiante à l'article du Monde, du 19 novembre dernier sur « les dérives ».

Récemment un article du Monde dénonçait les dérives de la pratique des charrettes en école d'architecture. D'ailleurs, il était question autant de la pratique des charrettes en école d'architecture, des conditions de l'enseignement de l'architecture, des conditions de travail des salariés en agence ou encore de la pratique du métier d'architecte. La conclusion était une dégradation de la santé des étudiants durant leurs études et l'année d'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre.

Avec une certaine dramaturgie, cet article voulait démontrer que la pratique de la charrette en école d'architecture est un processus volontaire destiné à former les étudiants, de manière inconsciente, à l'acceptation de leur futur sort d'esclave des agences d'architecture.

Et là j'ai des doutes. Nos étudiants seraient-ils devenus si influençables ?

Il n'est pas question de cautionner les abus ou de gommer les dysfonctionnements tant en école d'architecture que dans les agences. Mais attention à ne pas exagérer le trait, au risque de mettre en place des règles et des réponses inadaptées. Autrement dit. Ne jetons pas le bébé

Chaque profession a ses rites, ses codes, ses habitudes, ses contraintes aussi. A l'instar des médecins, des cuisiniers, des restaurateurs, des boulangers, des cheminots, des comédiens, des artistes, des gens du spectacle Bien sûr, il faut des limites à ces pratiques mais ne créons pas couloirs si étroits qu'ils ne ménagent plus l'espace suffisant pour se retourner.

Autant, l'emploi salarié se doit de ménager un rythme de travail adapté à la vie en société et à la vie de famille, autant un rythme de travail décalé dans les écoles peut être source de créativité et de rapprochement entre les étudiants s'il est choisi et non subi. Il peut même parfois être vécu comme un privilège.

Ne traitons pas les étudiants comme des victimes, alors même que durant cette période, le couvre-feu est précisément une des contraintes les plus mal vécues par les jeunes.

Quant au stress généré par les exigences des enseignants, comment ne pas se poser la question, en plus des savoirs indispensables, des qualités nécessaires à l'exercice de cette profession si exigeante. Et plutôt que de vouloir faire baisser le niveau de stress en réduisant le niveau d'exigence des enseignants ne pas plutôt favoriser dans l'enseignement, plus d'échanges et de solidarité entre les étudiants, d'ailleurs facilités par le système des charrettes.

Pitié préservons un espace de liberté ! Ne régissons pas tout ! Ne contrôlons pas tout ! Arrêtons de tout vouloir sécuriser, règlementer, contrôler, aseptiser !

Je n'ai pas de meilleurs souvenirs que cette période durant mes études d'architecture, où les charrettes alternaient avec des périodes de farniente et où les échanges ont été les plus enrichissants. Il y aura toujours des élèves plus ou moins fragiles, Certains sont plus rapides ou plus créatifs que d'autres. Mais dans ce métier, il y a de la place pour tout le monde tant les modes d'exercice professionnels sont nombreux.

Alors oui à une amélioration de l'enseignement de l'architecture et de la pratique du métier d'architecte, mais non à la fin des spécificités de ce métier qui fait encore rêver.

Danièle Maatouk, architecte

Génération HMONP et renouvellement de la profession d'architecte

Rappel : En 2007, le diplôme d'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement, niveau bac +6) a été remplacé par un nouveau diplôme (niveau Bac+5) et une habilitation (au niveau Bac+6). Le premier, DEA, Diplôme d'État d'Architecte, équivaut au grade de master, et la seconde, HMONP, l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre, comprend une mise en situation professionnelle (MSP) dans le cadre d'une forme d'alternance entre emploi et formation croisant des approches « théorique » (modules de formation) et « pratique » (mise en situation professionnelle). Cette réforme fait entrer sur le marché du salariat des agences d'architecture une nouvelle catégorie de salariés : les ADE qui suivent la formation HMONP dans le cadre d'une mise en situation professionnelle.

ANALYSE DE LA SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE GÉNÉRATION HMONP

Étude quantitative et qualitative sur la Mise en Situation Professionnelle de la formation à l'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (2018-2019), réalisée par Focus-groupes « Grand Sud », le 17 novembre 2017.

La formation à l'HMONP existe depuis maintenant dix ans et pas loin de 14 000 personnes ont été habilitées. Un bilan s'imposait afin de dresser les acquis de cette formation qui introduit une importante réflexivité dans la manière de se préparer à l'exercice professionnel. En ce sens, la mise en situation professionnelle (MSP) constitue un espace de réflexion inédit sur l'évolution des modes d'exercice de la profession d'architecte.

Une promotion (2018-2019) de près de 2 300 d'ADE – Architectes Diplômés d'État – vient de faire l'objet d'une étude approfondie : analyse des données collectées par les ENSA, diffusion d'un questionnaire, étude des mémoires, interrogation des encadrants (directeurs d'étude enseignants et tuteurs de l'organisme d'accueil) et des membres des jurys de soutenance, etc. Ses résultats révèlent les caractéristiques propres à cette nouvelle génération d'architectes.

Une assez grande diversité de parcours

Un temps de plus en plus long est observé avant l'inscription en HMONP : un tiers s'inscrivent l'année du diplôme, un autre tiers entre 1 à 2 ans après et les autres entre 3 ans et plus après. La majorité dans l'École où ils ont obtenu leur diplôme ADE. Nombreux sont ceux qui ont des difficultés à trouver une MSP, et une proportion non négligeable, environ 20 %, se résout à accepter une structure d'accueil ne correspondant pas à ses attentes.

Les ADE réalisent leur MSP, à parts pratiquement égales en CDI (43 %) ou en CDD (41 %). Leur revenu médian des ADE en MSP est de 1 750 € (l'étude ne précise pas s'il s'agit de brut ou net).

Les postes ont tendance à être à responsabilité limitée : un tiers occupent un poste d'assistant de projet, un quart de dessinateur et un peu plus de 10 % de chef de projets. Ils sont mobilisés sur des tâches spécifiques (BIM ou production de perspectives) plus que sur le suivi de projets.

La MSP : un dispositif globalement apprécié

Une très grande majorité (95 %) dit avoir pu aborder les domaines clés de la formation pendant la MSP et considère que cette immersion s'est bien passée, correspondant à leurs attentes. Toutefois, un quart des ADE déclare avoir envisagé d'abandonner la formation en cours de route en raison d'une charge de travail théorique importante, même si les abandons réels sont souvent du fait de la structure d'accueil (rupture de contrat). Globalement, les ADE estiment que la MSP les amène à réfléchir sur leur projet professionnel même si c'est parfois de façon négative ou repoussoir (changement de projet professionnel). D'une manière générale, le dispositif réflexif sur le métier qu'offre la formation, est très apprécié.

Le projet professionnel des ADE et l'expression d'une posture d'architecte

Quatre groupes, ou trajectoires-type, semblent se dégager des réponses aux questions de l'enquête :

■ Le premier, très féminin, choisit la formation à l'HMONP **comme clôture**

d'un cycle de formation permettant de devenir architecte. Jeunes, ces ADE se confrontent à une réalité de l'exercice professionnel peu appréhendée auparavant. Marquée par un certain nombre de désillusions, la MSP est un espace d'apprentissage certain.

■ Un autre groupe, dans **une démarche de « diversification »** développe une stratégie d'insertion professionnelle relative à un ensemble d'expériences menées et recherchées. Ce groupe est marqué par une certaine ouverture aux « disciplines » et à l'évolution des modalités d'exercice professionnel.

■ Un autre « ADE-type » est en quelque sorte **le professionnel expérimenté** dans le domaine de la **maîtrise d'œuvre**, pour qui l'habilitation est nécessaire pour l'évolution de carrière dont la stratégie est relativement claire et déjà en cours (notamment pour créer une structure).

■ Un dernier groupe rassemble **les « déçus » de la MSP** : sentiment de régression, encadrement faible, mission peu qualifiée ou peu intéressante, structure d'accueil peu encline à la défense de la qualité architecturale, etc. D'autres trajectoires ou groupes existent, notamment celui de l'ADE qui a pu construire un projet professionnel très concret pendant sa MSP, en lien avec sa structure d'accueil (projet de reprise de la structure, ou autre situation de « transmission »). De même, une deuxième hypothèse concerne l'ADE étranger, souhaitant finir le cursus français complet, avant de retourner exercer dans le pays d'origine.

À l'horizon des dix ans à venir, la très grande majorité se projettent dans l'exercice en nom propre de l'architecture

Interrogés sur la vision de leur avenir professionnel dans 10 ans :

■ 80 % d'entre eux répondent souhaiter exercer l'architecture en nom propre : seul 8 %, associé 52 % et 21 % hésitent entre nom propre seul ou associé.

■ 4 % pensent qu'ils seront salariés dans une agence d'architecture.

■ 0,5 % seulement de se voit pas dans le domaine de l'architecture et 7 % pensent qu'ils exerceront un autre métier ou une autre activité en parallèle.

À l'issue de cette première étude exploratoire, la MSP apparaît déterminante dans le parcours du futur architecte et participe, « *même de façon discrète* », à la construction de l'identité professionnelle. Elle aide, entre autres, à la définition plus ou moins construite d'un parcours et d'un devenir professionnel.

L'étude pointe également le paradoxe entre cette habilitation... en « nom propre » et la tendance à l'envisager à terme comme un exercice collectif (associés, structures pluridisciplinaire, collectif de travail). Plus généralement, la formation HMONP semble ne pas être sans effet sur la construction d'une communauté d'intérêt propre à une génération. Derrière le désir « d'exercer ensemble », on pressent des formes de socialisation à venir et qu'il est intéressant d'observer.

Synthétisé par Claude Vauclare

UNE PERMANENCE DE CONSEIL ASSURÉE POUR VOUS

**Sophie Szpirglas*,
Méthodus**

La permanence a depuis sa création, produit près de 200 heures de conseil, et reçu et suivi plusieurs dizaines d'architectes.

Il s'agit de conseiller de manière personnalisée les adhérents sur des thèmes tels que :

- statut juridique de l'entreprise,
- statut social du dirigeant,
- stratégies de développement,
- gestion financière,
- gestion des ressources humaines,
- gestion des partenariats (co-traitance, sous-traitance), contrats et contentieux,
- organisation de la production.

Et d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à optimiser le fonctionnement de l'agence dès le démarrage.

Depuis 2016, le Syndicat, en partenariat avec **Echelle 1**, propose la permanence de conseil aux jeunes entreprises ayant intégré ce dispositif d'aide à la création et au développement. Plusieurs ont, par la suite, adhéré au Syndicat.

Les demandes de rendez-vous sont à adresser par mail au Syndicat.

*Sophie Szpirglas dirige depuis 1996 la société Méthodus, conseil auprès des entreprises de maîtrise d'œuvre. Enseignante dans plusieurs écoles d'architecture, et formatrice pour le Pôle EVA et le CFAA (centre de formation continue des architectes, devenu MAJ depuis peu).

Venez nous rejoindre

**Adhérez au Syndicat de l'Architecture,
et bénéficiez de ses services et de son réseau.**

Tout savoir sur www.syndicatdelarchitecture.com

L'international, quoi de neuf ?

Petit rappel : en 2001, le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA), le Syndicat de l'Architecture et l'UNSFA, décident de créer un organe commun pour représenter la France dans les instances internationales, à savoir le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), l'UIA (Union Internationale des Architectes) et l'UMAR (Union Méditerranéenne des architectes)

Cet organe prendra le nom de CIAF (Conseil pour l'International des Architectes Français)

L'investissement des architectes français dans ces différentes instances aura été important dans les commissions et groupes de travail mais aussi dans des jurys internationaux ou encore dans la préparation de la représentation française dans les assemblées générales de l'UIA.

Les bonnes choses n'ayant qu'un temps, le nouveau conseil de l'Ordre des Architectes a décidé de liquider ce CIAF au prétexte curieux que la Cour des Comptes pourrait le blâmer de financer les syndicats à travers ce CIAF !...

Prenant appui sur la critique sévère prononcée par la Cour des Comptes sur le fonctionnement de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes !

Chacun peut aller sur internet voir les reproches faits aux dentistes et s'apercevoir que le financement du CIAF n'a rien à voir avec ces pratiques d'arracheurs de dents !.

Nous avons eu beau dire à l'Ordre que l'argent investi pour le CIAF était celui de chaque architecte français inscrit à l'ordre pour sa représentation aux instances internationales, que les architectes syndiqués payaient deux fois cette représentation du fait de la contribution financière de leur syndicat au CIAF, qu'en aucune façon la Cour des Comptes ne pourrait démontrer le financement des syndicats par le CNOA, il a décidé de supprimer le CIAF et de créer une nouvelle structure sous forme d'une commission ordinale !

Comme les syndicats n'étaient pas d'accord, l'Ordre a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 25 Novembre 2020. Le CIAF a été dissous et la nouvelle commission créée.

Comme les syndicats font encore partie de ladite commission, on s'interroge sur la nécessité de ce petit chambardement !

Il faudra attendre la première réunion de cette commission pour savoir quel piège nous est tendu...

Patrick Colombier

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse

Téléphone Adresse mail

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180 € Prélèvement automatique 15 € par mois

Primo-adhérents 50 € pendant 3 ans avec moins de cinq ans d'installation : 50 € Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 60 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

Abonnement au journal : Cotisation + abonnement au journal 16 €

Abonnement annuel pour 4 numéros 16 € Signature : A le/...../.....

A réception de votre chèque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com